

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

9 juin 2021

La région de l'Abitibi-Témiscamingue étant passée en palier jaune, depuis le 10 mai dernier, la présence du public est permise aux séances du comité administratif.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 9 juin 2021, à 19 h 50**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M ^{me} Monia Jacques	, directrice à l'aménagement et au développement du territoire
M. Chaibou Achirou	, directeur en gestion du territoire
M. Daniel Dufault	, coordonnateur à l'aménagement
M. Sami Bdiri	, greffier
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 19 h 45.

06-21-243A

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 50 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance du comité administratif soit adopté avec l'ajout d'un nouveau point à la section affaires nouvelle, intitulé « Gestion RH | Déplacement du congé férié du 1er juillet : application »

06-21-244A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2021 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Aucune question écrite n'a été reçue à la MRC. Il n'y a aucune question des membres de l'assistance.

06-21-245A GESTION DU FLI | DOSSIER FLI 2021-08, FLI 2021-09 ET FLI 2021-10.

CONSIDÉRANT QUE le présent dossier vise la relève d'une entreprise existante;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un prêt « Aide aux jeunes » de 20 000 \$ aux dossiers FLI 2021-08 et FLI 2021-09, pour un terme de 6 ans.
- **D'OCTROYER** un prêt relève de 25 950 \$ au dossier FLI 2021-10, pour un terme de 10 ans, garantie par une hypothèque de premier rang.

La directrice générale - secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

06-21-246A GESTION DU FLI | DOSSIER FLI2021-11.

CONSIDÉRANT QUE le présent dossier vise la relève d'une entreprise existante;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un prêt de 30 000\$ au dossier FLI 2021-11 pour un terme de cinq (5) ans, au taux d'intérêt de 5.95% et garantie par une caution.

La directrice générale - secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

06-21-247A

GESTION DU FLI | DOSSIER FLI2021-12.

CONSIDÉRANT QUE le présent dossier vise la relève d'une entreprise existante;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un prêt de 150 000 \$ au dossier FLI 2021-12, pour un terme de 10 ans, au taux de 5,45 %, avec une hypothèque de 1^{er} rang sur l'immeuble.

La directrice générale - secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information

GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER 2010-10.

Les membres du CA ont pris acte, lors de la réunion privée, de l'état de suivi du présent dossier.

06-21-248A

GESTION DU FLI | DOSSIER 2020-15 ET 2020-14.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE LIBÉRER** les sommes réservées aux dossiers FLI 2020-14 et FLI 2020-15.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

06-21-249A **GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER FLI2911.**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE MANDATER** la firme « Cliche Avocats » pour entreprendre les recours judiciaires en recouvrement de la créance hypothécaire ainsi que tout recours envers les cautions.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information **GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER FLI 2016-11-2.**

Les membres du CA ont pris acte, lors de la réunion privée, des prochaines étapes liées au présent dossier.

06-21-250A **GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER FLI 2012-05.**

CONSIDÉRANT QUE le présent dossier vise à prolonger le terme d'un prêt;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** une prolongation d'un prêt au dossier FLI 2012-05, jusqu'au 15 septembre 2022, sous les conditions actuelles.

La directrice générale - secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information **DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.**

En date du 19 mai 2021, la disponibilité du FLI est de 826 433.78 \$ et celle du FLS de 235 432.69 \$.

06-21-251A GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-12.

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 7 281,45 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3000 \$ pour le volet « BRANCHE ta PME » au dossier PME-2021-12.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

06-21-252A GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-23.

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 4 281,45 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3000 \$ pour le volet « ADAPTE ta PME » au dossier PME-2021-23.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

06-21-253A CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA VILLE DE BELLETERRE À SON RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE CONSTRUCTION (RÈGLEMENT NO. 2020-136, ADOPTÉ LE 13 OCTOBRE 2020).

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage et de construction. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais

n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Belleterre désire amender son règlement de zonage no. 75 et son règlement de construction no. 77 présentement en vigueur pour régir la construction sur les 13 terrains ouverts, cet hiver, au lac Gauvin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la ville de Belleterre à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 2020-136, adopté le 13 octobre 2020 – zonage et construction).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 2020-136 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 13 octobre 2020

Date de réception à la MRCT : 6 mai 2021

06-21-254A

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS À SON RÈGLEMENT SUR LES PIIA (RÈGLEMENT NO. 2020-04, ADOPTÉ LE 19 MAI 2020).

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une municipalité peut modifier son règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers désire amender son règlement sur les PIIA no. 176 et 64-97 présentement en vigueur essentiellement pour ajouter des critères d'aménagement de terrains de villégiature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la municipalité de Laverlochère-Angliers à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 2020-04, adopté le 19 mai 2020 – PIIA).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 2020-04 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 19 mai 2020

Date de réception à la MRCT : 26 mai 2021

06-21-255A

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE À SON RÈGLEMENT DE ZONAGE (RÈGLEMENT NO. 177-04-2021).

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lorrainville désire amender son règlement de zonage no. 05-08-95 présentement en vigueur pour créer une nouvelle à la sortie est du village, zone dédiée notamment aux entrepreneurs artisans ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 177-04-2021 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 177-04-2021 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

06-21-256A

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA VILLE DE TÉMISCAMING À SON RÈGLEMENT DE ZONAGE (RÈGLEMENT NO. 675).

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur

qu'à la date de son approbation par le CA de la municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Témiscaming désire amender son règlement de zonage no. 427 présentement en vigueur pour créer 2 nouvelles zones de villégiature en bordure du lac Témiscamingue (baie Hoonan et Boom Camp);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la ville de Témiscaming à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 675 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 675 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

06-21-257A

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA VILLE DE VILLE-MARIE À SON RÈGLEMENT DE ZONAGE (RÈGLEMENT NO. 571).

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Ville-Marie désire amender son règlement de zonage no. 458 présentement en vigueur pour créer une nouvelle zone mixte (résidentielle et commerciale) sur la rue Notre-Dame Nord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 571 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 571 apparaît conforme aux

dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

06-21-258A

DEMANDE À LA CPTAQ DE REVOIR SON ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DANS LE DOSSIER 430453 (PROJET DE HALTE PRÈS DU PONT COUVERT DE SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES).

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'engendrera aucun impact négatif sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le concept d'immeuble protégé n'existe, ni au niveau de la réglementation municipale de Saint-Bruno-de-Guigues ni dans le schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les fermes environnantes ne seront pas limitées dans leurs activités ou dans leur expansion;

CONSIDÉRANT QUE le site visé est petit et difficile d'accès pour la machinerie agricole, en plus d'être enclavé dans un méandre de la rivière la Loutre, un autre cours d'eau et la route municipale;

CONSIDÉRANT l'absence d'impact significatif sur la capacité de production de l'agriculteur cédant le terrain;

CONSIDÉRANT l'importance de ce genre de projet, dans un milieu rural comme le Témiscamingue, pour la qualité de vie de la population;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation préliminaire annonçant un refus de la CPTAQ n'apportera rien à la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres emplacements, en zone blanche, pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2018, le PDZA contient un guide à l'intention de la CPTAQ pour l'étude des demandes d'autorisation provenant du Témiscamingue, mettant l'accent sur le fait que CPTAQ doit tenir compte du caractère conciliant du schéma d'aménagement de la MRC envers l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation préliminaire 430453 illustre la méconnaissance de la CPTAQ avec le milieu rural témiscamien;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage d'un tel site ne sera jamais comparable à ce qu'on voit à Montréal et il ne générera pas de pression sur les activités agricoles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** à la CPTAQ de revoir son orientation préliminaire 430453 et d'autoriser le projet déposé par la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues.

06-21-259A

GESTION RH | AUTORISATION POUR EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN URBANISME.

CONSIDÉRANT QUE l'employé #474 a déposé sa démission en date du 05 mai 2021 pour un départ de la MRCT le 25 juin;

CONSIDÉRANT QU'une demande de candidature pour ce poste a été affichée conformément à l'autorisation du comité administratif obtenue le 05 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE seulement quatre (4) curriculum vitae ont été reçus dont deux candidats se sont retirés et une candidature provenant de l'extérieur du pays;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme conclue entre les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. Denis Tchuente, à titre de technicien en urbanisme.
 - Selon la politique salariale classe 6, échelon 9
 - Entrée en fonction le 14 juin 2021

Monsieur Denis Tchuente est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de 6 mois;
- 37.5 heures/semaine;
- poste contractuel à temps plein, renouvelable un an la première année et aux 3 ans dépendamment de la décision des municipalités participantes;
- lieu de travail : bureaux de Laverlochère-Angliers.

06-21-260A

GESTION RH | AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LE POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN ACCUEIL ET RÉTENTION.

CONSIDÉRANT QU'une autorisation a été demandée auprès du comité administratif le 8 avril dernier, afin d'afficher un poste d'agent de développement en accueil et rétention, à la suite de l'obtention du financement au niveau du programme d'appui aux collectivités du MIFI;

CONSIDÉRANT QU'une demande de candidature pour ce poste est affichée depuis le 9 avril;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu sept (7) candidatures dont un seul candidat a été sollicité pour une entrevue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M^{me} Martine Audet, à titre d'agente de développement en accueil et rétention.
 - Selon la politique salariale, classe 4 échelon 9
 - Entrée en fonction : le 7 juin 2021

M^{me} Martine Audet est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- une période de probation de 6 mois;
- 35 heures/semaine;
- poste contractuel à temps plein, lié à l'entente avec le MIFI;
- lieu de travail : bureaux de Guérin (à confirmer).

06-21-261A

GESTION RH | AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LE POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION.

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif a autorisé lors de sa séance ordinaire tenue le 13 janvier 2021, le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada » pour l'embauche d'un ou d'une étudiant à titre d'agent de communication pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement de la MRC a été approuvée.

CONSIDÉRANT QU'une demande de candidature pour ce poste est affichée depuis le 3 mai;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu deux (2) candidatures qui ont été sollicitées pour une entrevue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M^{me} Emmanuelle Plourde, à titre d'agente de communication.
 - Salaire : 17\$/h;
 - Entrée en fonction : le 31 mai 2021;

M^{me} Emmanuelle Plourde est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- 35 heures/semaine;
- Poste contractuel de 12 semaines maximum;
- Lieu de travail : bureaux de Ville-Marie.

06-21-262A

GESTION RH | CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR LA GÉOMATIQUE.

CONSIDÉRANT l'absence de la ressource au poste du technicien en géomatique depuis plus de deux mois a engendré l'accumulation des tâches relatives au service de géomatique (mise à jour des matrices graphiques, demande des cartes, etc.);

CONSIDÉRANT l'absence de candidature conforme depuis la publication de l'offre d'emploi datant de plus de deux (2) mois;

CONSIDÉRANT l'offre de services parvenue de M. Damien Renouis, ancien employé de la MRC et ayant déjà occupé ce poste;

CONSIDÉRANT les modalités de l'offre de services reçue, proposant un contrat d'une durée de deux (2) mois soit du 14 juin au 06 août pour un total de 200 heures et un taux horaire de 28 \$/heure;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur de services à la possibilité de travailler à distance et qu'il est assujéti au respect de la confidentialité et la sécurité des données.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à M. Damien Renouis le contrat pour accompagner la MRC de Témiscamingue dans l'exécution des tâches relatives au service de la géomatique pour un montant maximum de 5600 \$ toutes taxes comprises.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale à signer pour et au compte de la MRCT le contrat de prestation de service.

06-21-263A

GESTION RH | AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE POSTE DE CHARGÉ DE PROJET EN SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT QUE le poste de chargé de projet en sécurité incendie de la MRC est vacant depuis le 28 mai 2021 à la suite du départ de la ressource affectée à ce dernier;

CONSIDÉRANT les problématiques de recrutement actuelles qui nous amènent vers un 3^{ième} affichage faute de candidat ayant les compétences et les connaissances requises;

CONSIDÉRANT l'offre reçue d'un consultant externe pour réaliser les tâches associées à ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas

appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **DE RETENIR** les services de *Solution incendie inc.* pour la réalisation des tâches de chargé de projet en sécurité incendie de la MRC pour un montant de 25 000\$ (taxes incluses), cette dépense étant financée par le budget du service incendie. Les coûts de déplacement seront facturés séparément.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer l'entente au nom de la MRC de Témiscamingue.

06-21-264A

GESTION RH | ABROGATION DE LA RÉOLUTION 04-21-150A.

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le du 8 avril 2021, la résolution identifiée sous le numéro 04-21-150A et autorisant l'embauche d'une ressource au poste de préposé à la balance et remplaçant comme opérateur de camion;

CONSIDÉRANT QUE la description du poste énoncé à ladite résolution ne concorde pas avec la politique salariale de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ABROGER** la résolution adoptée sous le numéro 04-21-150A.
- **DE CONFIRMER** l'embauche de Maxime Prud'homme, sous les conditions suivantes :
 - Titre du poste : préposé à la balance;
 - Selon la politique salariale, classe 3, échelon 8;
 - Entrée en fonction : le 12 avril 2021.

Monsieur Prud'homme est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- une période de probation de trois mois;
- poste permanent à temps plein;
- 40 heures par semaine, du lundi au vendredi de jour;
- lieu de travail : Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT) à St-Édouard-de-Fabre.

06-21-265A

GESTION RH | OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉVISION DES POLITIQUES DE TRAVAIL DU PERSONNEL.

CONSIDÉRANT QUE la politique des membres du personnel de la MRC a été mise en place en 1978;

CONSIDÉRANT QUE depuis, et ce, à nombreuses reprises, cette même politique a été mise à jour, à l'interne;

CONSIDÉRANT QU'il serait intéressant d'avoir un avis externe et objectif pour faire une bonne mise à niveau et que par la suite, le greffier

de la MRC pourrait s'assurer de la conserver à jour, en fonction des modifications législatives;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de l'offre de services de la FQM, ayant pour mandat de réviser la politique de travail des employés municipaux et de la politique salariale des cadres.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** le mandat à FQM - Services RH pour un montant maximal de 12 000 \$, taxes en sus.
- **DE FINANCER** la présente dépense au poste budgétaire « Gestion RH - Projets spéciaux ».

06-21-266A **GESTION RH | SUSPENSION DE LA POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL.**

CONSIDÉRANT les échanges des membres du comité administratif lors de la réunion privée;

CONSIDÉRANT la nécessité de recréer la dynamique de travail en collégialité et la compréhension des enjeux collectifs au sein des équipes de travail de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE SUSPENDRE** l'application de la politique de télétravail jusqu'à nouvel ordre.

Information **GESTION RH | DÉPÔT DU PORTRAIT DE LA SITUATION.**

Dépôt d'un document présentant la situation des ressources humaines de la MRC de Témiscamingue en date du 9 juin 2021.

Information **AUTORISATION POUR DÉGAGER UN BUDGET DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE DE RAYONNEMENT.**

Ce point à l'ordre est reporté à une séance ultérieure du comité administratif.

06-21-267A **AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT DES CHEMINS DU PROJET DE PETITES TERRES | RECOMMANDATION DU CMAA.**

CONSIDÉRANT l'adoption en février 2015 de l'outil de planification stratégique visant la mise en valeur de la zone agricole qu'est le plan de développement de la zone agricole (PDZA) et que ce projet s'inscrit dans

2 orientations du PDZA qui sont de favoriser le développement des productions émergentes (exemples : biologique, PFNL, maraicher), et créer les conditions favorables à la relève agricole;

CONSIDÉRANT que le projet a obtenu l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le morcellement d'une superficie de terre en petits lots de 25,5 acres;

CONSIDÉRANT que des travaux d'aménagement des chemins sont indispensables pour permettre l'accès aux lots et à l'ensemble des terres aux propriétaires qui vont acquérir ces lots;

CONSIDÉRANT qu'une première phase des travaux d'aménagement des chemins a été réalisée par la municipalité de Lorrainville et qu'une deuxième phase s'avère nécessaire pour faciliter l'accessibilité aux lots morcelés;

CONSIDÉRANT la soumission reçue par la municipalité de Lorrainville;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité municipal agricole et agroalimentaire de la MRC en faveur d'un soutien financier pour un montant de 8 000 \$ comme ce projet se veut être une vitrine pour le Témiscamingue et que tous les moyens nécessaires pour son ascension doivent être mis en place.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un soutien financier à la municipalité de Lorrainville pour le projet des petites terres pour un montant maximal de 8 000\$, cette dépense étant financée par le budget du PDZA au niveau du service agro de la MRC.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout document en lien avec cette aide financière au nom de la MRC de Témiscamingue.

06-21-268A

AUTORISATION POUR L'ACQUISITION D'UNE SOLUTION EN LIGNE POUR RÉALISER DES CONSULTATIONS CITOYENNES.

CONSIDÉRANT QUE diverses solutions en ligne, pour réaliser des consultations citoyennes se sont développées dans les dernières années pour favoriser la participation citoyenne dans le développement de projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces solutions se démarque par sa simplicité et sa convivialité pour la réalisation d'une consultation en ligne;

CONSIDÉRANT QUE cette solution en ligne est accessible en payant un montant forfaitaire annuellement, selon 4 options possibles.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer

et résolu unanimement

- **DE RETENIR** la solution Cocoriko, selon l'option « projet pilote » en acceptant de défrayer un montant de 5 000 \$.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne a signé, pour et au nom de la MRC, une entente avec le fournisseur.

06-21-269A

**FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) |
AUTORISATION POUR LE CHANGEMENT D'UN BÉNÉFICIAIRE.**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 07-20-258A, octroyant un montant de 88 012,13 \$ en provenance du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la réalisation du projet « La Maison de la famille de la forêt enchantée »;

CONSIDÉRANT QUE depuis, un organisme à but non lucratif, la Maison de la Famille au Vent du lac, a été créé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le changement de bénéficiaire de cette aide pour la Maison de la Famille du Vent du lac.
- **DE TRANSMETTRE** la présente résolution au gestionnaire du fonds, soit la MRC de la Vallée-de-l'Or.

Information

**GESTION DE L'IMMEUBLE | AUTORISATION POUR LA SIGNATURE
D'UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN POUR LA
LOCATION DE BUREAUX.**

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure du comité administratif.

Information

GESTION DE L'IMMEUBLE | CLOISON DE LA SALLE 222 ET 223.

Les membres du comité se sont exprimés à l'effet de suspendre les démarches concernant l'acquisition de nouvelles cloisons de séparation considérant le coût élevé de remplacement et l'efficacité minime des solutions possibles .

06-21-270A

GESTION DE L'IMMEUBLE | SUIVI CHANGEMENT DES PORTES.

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif a octroyé un contrat à Uni-Verre pour le changement de deux portes de l'immeuble situé au 21 rue Notre-Dame-de-Lourdes (résolution no 05-21-212A), pour un montant de 9 036.50 \$;

CONSIDÉRANT QU'après vérification la soumission ne contenait pas l'imposte de la porte située au premier étage, côté ouest;

CONSIDÉRANT le coût additionnel pour l'ajout de l'imposte, non inclus dans le devis initial, estimé à six cents dollars (600\$).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** une dépense additionnelle de six cents (600\$) pour l'ajout de l'imposte à la commande en cours.

06-21-271A

TOURISME | RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE PROJET LE TOUR DU LAC TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT QUE le projet « Tour du lac Témiscamingue » vise la mise en valeur des sites, attraits et événements autour du lac Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le circuit « Tour du lac Témiscamingue » est un partenariat sans frontières à la rencontre des cultures francophone, anglophone et algonquine;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, la contribution au projet « Tour du lac Témiscamingue » se chiffrait à 5 000 \$ annuellement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le renouvellement de l'entente 2021 pour le circuit le « Tour du Lac Témiscamingue », pour un montant de 5 000\$ (taxes en sus), cette dépense étant financée par le budget en tourisme de la MRC.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer l'entente au nom de la MRC de Témiscamingue.

06-21-272A

AUTORISATION POUR L'ACHAT DE TASSES À L'EFFIGIE DE L'IMAGE DE MARQUE.

CONSIDÉRANT l'initiative de la remise d'une tasse à l'effigie de l'image de marque à chaque finissant du territoire ainsi que la demande pour ce type de produit;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer

et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de 144 tasses en métal "*Là où on vit*", à l'entreprise Promo I.C Lettrage, au montant de 1 659\$ (taxes en sus), cette dépense étant financée par la stratégie d'attraction au niveau des outils promotionnels;
- **D'AUTORISER** l'achat de 300 tasses en céramique "*Là où on vit*", à l'entreprise Promo I.C Lettrage, au montant de 3 495\$ (taxes en sus), cette dépense étant financée par la stratégie d'attraction au niveau des outils promotionnels;
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout document en lien cet achat au nom de la MRC de Témiscamingue.

06-21-273A

AUTORISATION POUR L'ACHAT DE SACS RÉUTILISABLES À L'EFFIGIE DE L'IMAGE DE MARQUE.

CONSIDÉRANT l'initiative de la remise d'un sac réutilisable à l'effigie de l'image de marque à chaque finissant du territoire ainsi que la demande pour ce type de produit;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour ce type de produit.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de 250 sacs réutilisables "*Là où on vit*", à l'entreprise Colormax, au montant de 1 625\$ (taxes en sus), cette dépense étant financée par la stratégie d'attraction au niveau des outils promotionnels.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout document en lien cet achat au nom de la MRC de Témiscamingue.

06-21-274A

AUTORISATION POUR L'ACHAT DE DRAPEAUX À L'EFFIGIE DE L'IMAGE DE MARQUE.

CONSIDÉRANT l'engouement et la demande pour les drapeaux à l'effigie de l'image de marque dont la dépense a été autorisée lors de la séance du conseil du 26 mai dernier;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour ce produit.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de 25 drapeaux (dimension de 36 pouces X 72 pouces) à l'effigie de l'image "*Là où on vit*", au fournisseur

Lettrage Frans Gauthier au montant de 1 776,75\$ (taxes en sus), cette dépense étant financée à 50 % via le budget de la stratégie d'attraction de la MRC au niveau du développement de projet et la portion restante par les municipalités.

- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout document en lien cet achat au nom de la MRC de Témiscamingue.

Il est à noter que si l'achat d'un matériel supplémentaire est requis, celui-ci est à la charge de la municipalité.

06-21-275A

AUTORISATION POUR LE PLAN MÉDIA D'UNE ÉMISSION ESTIVALE.

CONSIDÉRANT QUE depuis mars 2019, la MRC de Témiscamingue multiplie ses efforts pour faire rayonner son territoire sur la scène provinciale, avec la mise en place d'une stratégie d'attraction;

CONSIDÉRANT l'importance de miser sur des opportunités offrant une couverture médiatique d'excellence auprès de l'auditoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue s'est fait offrir une occasion de bien positionner le Témiscamingue dans une série télévisée, le tout en complémentarité avec les autres actions déjà réalisées.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un contrat de 3 700 \$ (taxes en sus) à Québecor Média pour le placement publicitaire lié à la série télévisée « La belle tournée », cette dépense étant financée à même le FRR – projets spéciaux.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer l'entente au nom de la MRC de Témiscamingue.

Information

GESTION DES TNO | DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL POUR L'ANNÉE 2020.

Le comité administratif de la MRC de Témiscamingue prend acte du dépôt des états financiers du Comité municipal de Lanier pour l'année 2020.

Information

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

06-21-276A

**SERVICE D'ÉVALUATION | CONTRAT POUR LES INSPECTIONS
RÉSIDENTIELLES.**

CONSIDÉRANT QUE les employés #501 et # 503 sont nouveaux dans leur fonction et qu'ils viennent tout juste de débiter leur mandat d'inspection;

CONSIDÉRANT le congé maladie de l'employé #488 depuis le 17 mars dernier et la formation à suivre pour être en mesure d'effectuer des inspections à son retour;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par l'entreprise inspections JM;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ciblée a effectué un mandat similaire en 2020 et sera donc efficace dès le jour 1.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un contrat à *Inspection JM* pour un montant maximal de 6 000 \$ afin de compléter des inspections résidentielles, et ce, dans le but de respecter la planification annuelle.

06-21-277A

**FONDS RÉGIONS RURALITÉ | AUTORISATION POUR VERSEMENT
DE PROJETS AUTORISÉS.**

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour les projets suivants :

Projet FDT 2020 – demande de remboursement /9 juin 2021

- Demandeur : Centre du Témiscamingue et Station de recherche agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue
Projet : Développement de la filière en grandes cultures biologiques – Étapes 1 et 2
Montant autorisé : 180 000 \$ (60 000 \$ en 2020, en 2021 et en 2022)
Montant à payer : 18 265.07 \$ (factures reçues pour un montant de 36 530.14 \$)
Montant résiduel au projet : 161 734.93 \$

Volet 4 (50% des dépenses présentées liées au soutien d'un organisme choisi par résolution ou Covid)

- Demandeur : Municipalité de Laforce, promotion et publicité du tournoi de pêche municipal
Montant autorisé : 2 500 \$
Montant à payer : 795.14 \$ (factures reçues pour un montant de 1 590.29 \$)
- Demandeur : Municipalité de Rémigny, promotion de la marina et de son ouverture.
Montant autorisé : 1 369.80 \$ (résiduel)
Montant à payer : 778.96 \$ (factures reçues pour un montant de 1 557.91\$)

La municipalité a déjà reçu 1 130.20 \$ pour la promotion de la marina.

06-21-278A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de 109 193.09 \$ ainsi que les comptes à payer totalisant 562 584.93 \$, et ce, pour la période du 16 avril au 15 mai 2021.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 9 juin 2021.

Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

Information

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | DEMANDE DE RÉCLAMATION SUITE À UN SINISTRE.

En date du 27 mai 2021, un des camions de collecte a subi des dommages au niveau du système antipollution et du marchepied causés par le déplacement d'un couvercle de regard situé sur la rue Principale à l'entrée de Lorrainville.

La MRC de Témiscamingue pourra, le cas échéant, réclamer le coût des réparations au ministère des Transports du Québec (MTQ) conformément aux informations fournies par ce dernier en réponse à la demande d'informations qui lui a été adressée par la MRC.

Le dossier sera documenté en vue des prochaines démarches.

Information

AFFAIRES MUNICIPALES.

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Information

AFFAIRE NOUVELLE | GESTION RH | DÉPLACEMENT DU CONGÉ FÉRIÉ DU 1^{ER} JUILLET : APPLICATION.

Les membres du comité administratif prennent connaissance de diverses dispositions législatives régissant les jours fériés au Québec.

Ils constatent que les gestionnaires ont appliqués une interprétation erronée à la notion de jour férié déplaçable.

Ainsi, en connaissance de cause, pour le congé du 1^{er} juillet, aucune possibilité de déplacement de jour de congé n'est envisageable cette année.

Information

AFFAIRE NOUVELLE | DIVERSES QUESTIONS.

M. Daniel Barrette demande les résultats de l'ouverture des soumissions pour les travaux de réfection de la plate-forme des bardeaux d'asphalte au Centre de valorisation. Deux soumissions reçues, soit Maçonnerie Gilles Caya pour un montant de 73 936,07 \$ et Pascal Bellehumeur pour une somme de 59 250,11 \$.

M^{me} Carmen Côté souhaite savoir si les résultats du sondage réalisé auprès de la population par le Comité citoyens en santé seront disponibles sous peu. L'analyse est présentement en cours et le comité rendra publique le rapport, une fois l'analyse complétée.

Les membres du CA se questionnent sur les suites du dernier lac-à-l'épaule, notamment sur la répartition de l'enveloppe Covid-19. Selon les orientations qui ont été exprimées au moment de la rencontre, une proposition sera apportée auprès des membres du conseil, lors d'une séance ultérieure.

M. Daniel Barrette demande si le rapport demandé par la ville de Ville-Marie sur un éventuel regroupement de leur ville avec la municipalité de Duhamel-Ouest est public. Une vérification sera faite en ce sens, auprès du maire afin de voir si le rapport peut être partagé avec les membres du CA.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Aucune question écrite n'a été reçue à la MRC. Aucune question des membres de l'assistance.

06-21-279A

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions:

- Conseil de la MRC : 16 juin 2021
- Comité administratif : 7 juillet 2021

Il est 21 h 39.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.



